



## ZOOM

### Report du HCC : une trajectoire à la baisse des émissions, " encourageante mais fragile "

En 2023, le rythme de réduction des émissions françaises de gaz à effet de serre s'est accéléré, se rapprochant pour la première fois de la trajectoire à observer pour atteindre les objectifs de 2030. Tel est le constat établi par le **Haut Conseil pour le Climat (HCC)** dans le rapport annuel 2024, publié le 20 juin dernier. D'après les données du CITEPA, **les émissions de GES ont diminué de 5,8% en France en 2023**, soit 31 % en deçà de leur niveau de 1990. Les rédacteurs soulignent que " *tous les secteurs ont respecté leur budget carbone* " : l'agriculture, l'énergie, l'industrie et le bâtiment sont bien orientés, ainsi que le secteur des transports. Seul mauvais élève : le secteur des déchets dont les émissions " *ne baissent plus et oscillent autour de leur niveau actuel* ".

Le HCC attire toutefois l'attention " *sur le besoin de tenir le cap de la décarbonation dans la durée* " car " *l'alignement des politiques en place avec l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 est actuellement insuffisant* ". Il appelle ainsi à " *renforcer les actions structurelles indispensables* " pour y parvenir. Outre le soutien aux modes de transport durables et décarbonés, le

HCC rappelle que le développement de la rénovation énergétique des bâtiments ou le déploiement des énergies renouvelables peuvent agir comme des leviers structurants.

Des feuilles de route sont nécessaires pour mener à bien des plans d'actions concertés. Les auteurs insistent notamment sur l'importance de la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**, plan global de la France pour réduire ses émissions et parvenir à la neutralité carbone en 2050. Or sa 3<sup>ème</sup> version, la SNBC-3 (ou SNBC 2030), a été retardée par le gouvernement, de même que le **3<sup>ème</sup> Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)** et la **3<sup>ème</sup> Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**. " *Le retard de plus d'un an dans la publication des documents cadres relatifs à l'énergie et au climat entraîne des dérives de calendrier et un manque de clarté* ", s'alarme le HCC. " *Les incertitudes principales concernent la faible visibilité de long terme sur le déploiement de la production des énergies renouvelables en complément du nucléaire, en raison du retard dans l'élaboration de la PPE.* "

🔗 Consultez le [Rapport annuel 2024 du Haut Conseil pour le Climat](https://www.hautconseilclimat.fr) (source : [www.hautconseilclimat.fr](https://www.hautconseilclimat.fr))

> [Contexte - 24/05/24 - Enerpresse - 21/6/2024 - Les Echos - Le Figaro - 20/06/24](#)

## ÉCONOMIE

Un rapport publié par l'**Observatoire des délais de paiement** relève une **faible dégradation en 2023**. Dans la sphère publique, le délai de paiement des communes a très peu augmenté, pour se situer à 19,6 jours en 2023, contre 19,5 jours en 2022, soit une hausse de 0,5 %. Toutefois cette tendance doit être nuancée en fonction de la taille de la collectivité. Le délai de paiement des communes de moins de 500 habitants atteint en moyenne 13,3 jours, contre 28 jours pour les communes de 50 000 à 99 000 habitants. Parmi les collectivités de plus de 3500 habitants, 22 % ont un délai de paiement supérieur à 30 jours. L'observatoire constate également une détérioration de la part des départements (20,2 jours en 2023, vs 19,3 jours en 2022) et des régions (28,4 jours en 2023, vs 26,3 jours en 2022). Du point de vue des entreprises de travaux publics, les retards de paiement se sont au contraire nettement aggravés en 2023, après une année 2022 déjà dégradée. " *Des pratiques de rejet de factures « non justifiées » par des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage conduiraient à augmenter de manière importante leurs délais de paiement en amont de l'intégration dans Chorus Pro* ", expliquent les auteurs du rapport.

🔗 Téléchargez le [Rapport 2023 de l'Observatoire des Délais de paiement](https://www.banque-france.fr) (source : [www.banque-france.fr](https://www.banque-france.fr))

> [www.lagazettedescommunes.com](https://www.lagazettedescommunes.com) - 19/06/24

Fin mai, l'**institut Xerfi** a publié une **étude** portant sur **les applications de l'intelligence artificielle (IA) dans l'immobilier**. Il estime que les acteurs de l'immobilier devraient passer à l'étape suivante des " *chatbots* " et " *outils de recherche d'annonces immobilières et de recommandations automatisées* ". Les auteurs de l'étude suggèrent notamment la " *mise en place de task force thématiques pour identifier des applications concrètes* " ainsi que " *la normalisation des données pour permettre leur exploitation* ". Les auteurs estiment que l'IA générative " *ouvre des perspectives inédites pour transformer la façon dont les biens immobiliers sont conçus, construits, échangés et gérés grâce à ses capacités de traitement de données hors norme* ". Selon l'institut Xerfi, les bailleurs, promoteurs et autres acteurs de l'immobilier pourraient ainsi " *gagner en productivité en s'appuyant par exemple sur des logiciels spécialisés dans la conception augmentée de bâtiments et infrastructures* ", pour en maîtriser davantage les coûts.

> [www.lemoniteur.fr](https://www.lemoniteur.fr) - 28/05/24

Selon Ernst & Young, il y a près de 260 data centers installés en France. Le marché " devrait croître de 10 % par an d'ici à 2035 sur le seul segment du stockage des données ", indique Ludovic Castillo, Président du directoire d'Altarea Commerce et chargé des nouvelles activités. Le développement de l'intelligence artificielle (IA) entraînera également une explosion des besoins en espaces de calculs. De quoi attirer l'intérêt des professionnels de l'immobilier souhaitant se diversifier alors que le marché des actifs classiques (bureaux, immobilier résidentiel) est atone. Désormais certains acteurs de l'immobilier proposent des bâtiments clés en main, neufs ou restructurés, adaptés à ces usages spécifiques et raccordés au réseau électrique, l'exploitation étant assurée par leurs soins ou confiée à un prestataire. Des entreprises spécialisées dans la logistique semblent également vouloir se positionner sur ce marché, indique Simon Williams, Directeur data centers chez JLL pour la France, qui cite le britannique Segro, le belge Montea ou l'américain Prologis, déjà propriétaires de deux centres de données dans l'hexagone. Toutefois l'obtention d'un agrément pour un data center est plus complexe, et plus longue (5 à 7 ans) que pour un bâtiment logistique, les délais de demandes de raccordement auprès du RTE ne cessant de s'allonger. S'il reste difficile d'estimer les besoins futurs en data centers, " ce que l'on sait déjà, c'est qu'en Europe, le trafic Internet va tripler à horizon 2027 alors que la capacité des data centers n'augmentera que de 27 % ", indique Lydia Brissy, Directrice recherche Europe chez Savills. " Il n'y a pas un marché en Europe qui soit suffisamment pourvu en data centers. C'est pour ça que les prix explosent. Et que les investisseurs y voient un marché très porteur ", précise-t-elle.

> Les Echos – 12/06/24



## SOCIAL

Le Réseau Emplois Compétences (REC) de France Stratégie a organisé au printemps une réunion thématique afin d'aborder la nécessaire adaptation des acteurs de l'emploi et de la formation aux exigences nouvelles des métiers de la transition écologique. Les nouveaux besoins en emplois représenteraient près de 3 millions de personnes à former sur la période 2019-2030, " soit entre 230 000 et 250 000 personnes à former chaque année dans des niveaux 3 à 5 ". Emmanuel Schneider, Directeur de programme au sein du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) estime que ce chantier ne pourra être mené " qu'à la maille régionale " et des groupes de travail sous l'égide des préfets de régions ont été créés à cet effet. Ils devront répondre à trois grands enjeux. Le premier concerne les secteurs les plus en tension, notamment l'industrie et le bâtiment, où l'on constate une forte déperdition entre l'étape de la formation et le premier emploi. Le deuxième défi consiste à coordonner les acteurs concernés, en consolidant une stratégie par " une vision quantitative des enjeux qui permette de fixer des trajectoires par familles de métiers ". Le dernier enjeu repose sur la déclinaison de stratégies régionales, parfois préexistantes, pour tenir compte des effets de la transition écologique sur l'emploi et la formation au plus près des territoires. La transition écologique à mener dans le secteur des bâtiments (baisse des émissions et de la consommation énergétique, prise en compte du ZAN, réduction de la précarité énergétique, adaptation au changement climatique...) représente le plus de créations d'emplois nets d'ici à 2030. L'enjeu central reste celui de l'attractivité de ces métiers car " aujourd'hui, seuls 44% des jeunes formés aux métiers du BTP exerceraient leur premier emploi dans ce secteur. "

Consultez le [replay de la réunion](#) / le [support de présentation](#) (sources : [www.strategie.gouv.fr/debats](http://www.strategie.gouv.fr/debats))

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 13/05/24

Le groupe EDF, qui emploie actuellement près de 179 000 personnes, prévoit de recruter 20 000 collaborateurs supplémentaires en 2024, dont 10 000 nouveaux salariés en CDI, 4 500 alternants et 5 000 stagiaires. Parmi ces futurs salariés, l'énergéticien se fixe l'objectif de recruter 4 500 salariés dans le nucléaire en France, 1 000 personnes dans les énergies renouvelables, près de 3 000 salariés dans les services énergétiques et 1 500 pour rejoindre le gestionnaire du réseau de distribution, Enedis.

> [Energypresse](#) – 27/5/24 – [Le Figaro](#) – [Les Echos](#) – 24/5/24



## ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

En raison de la crise énergétique, les " sites de tête " d'une plateforme industrielle ayant fortement réduit leur consommation énergétique peuvent perdre leur éligibilité à l'abattement des Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (Turpe), " en raison de la hausse de la proportion de la consommation " des sites annexes de la même plateforme. Un projet de décret prévoit de rehausser à titre temporaire (en 2024 et 2025), le seuil de consommation des sites annexes, qui pourront utiliser jusqu'à 30 GWh par an, représentant jusqu'à 15 % de l'énergie électrique dépensée annuellement par le site principal. Le précédent texte stipulait que la consommation des sites annexes ne devait pas dépasser 5 % de la consommation du site principal. Le texte a été présenté le 20 juin dernier aux membres du Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE).

> [Contexte](#) 14/6/2024

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les seuils maximums d'émissions de gaz à effet de serre imposés par la RE 2020 vont être réduits. " Pour les émissions des produits de construction et équipements (Icconstruction), cette réduction est d'environ 15 % en moyenne. Ceci va notamment nécessiter d'optimiser l'impact carbone du lot CVC (mais aussi du lot courants forts), jusqu'ici principalement comptabilisé forfaitairement pour les usages tertiaires : bureaux et enseignement aujourd'hui, commerces, hôtels, santé et industrie demain " expliquent dans un communiqué quatre responsables issus des bureaux d'études Egis, Artelia, Elioth et du centre de recherche Nobatek/Inef4. La part des équipements techniques (CVC, plomberie et électricité confondus) représente entre 40 % à 50 % du bilan carbone des constructions, et près de 28 % pour le seul lot CVC. " C'est donc le plus gros gisement de réductions d'émissions de gaz à effet de serre disponible, et les acteurs attendent de pouvoir l'exploiter ! " Toutefois cette optimisation nécessite de disposer des données environnementales des équipements de génie climatique. Or, à fin mai 2024, la base Inies comptait moins de 650 données environnementales dans cette catégorie, " dont à peine 380 sont des données spécifiques, c'est-à-dire réalisées par des industriels et permettant une réelle optimisation ". Parmi ces 380 données spécifiques, " seules quelques dizaines sont adaptées aux usages tertiaires, tout le reste étant adapté au marché résidentiel. " Ils appellent donc les industriels des équipements de génie climatique à se mobiliser très rapidement pour réaliser les Profils Environnementaux de Produits (PEP) de leurs équipements.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 17/06/24



Un adhérent du SERCE a inauguré le siège d'une de ses directions régionales, entièrement **alimenté en courant continu**, une première en France. " *Ce qui se passe dans le monde de l'électricité est à la mesure de la transformation vécue par la téléphonie avec l'arrivée du mobile. La transition sera plus lente mais de même ampleur* ", remarque **Thierry Lopez de Arias, Vice-Président Electrical protection & control de Mersen** (ex-Carbone Lorraine). Alors que l'alimentation en courant alternatif repose sur des câbles de trois, voire quatre fils, les câbles de courant continu ne nécessitent que deux fils, soit un gain en termes de câblage permettant de réaliser **jusqu'à 15 % d'économies pour les nouvelles installations**. Le courant continu représente également un avantage à l'usage car de nombreux objets du quotidien (LED, batteries d'ordinateurs ou de véhicules électriques...) fonctionnent avec du courant continu. En évitant de convertir deux fois l'électricité directement produite en courant continu par les panneaux photovoltaïques, cela permettrait de réduire de plus de 20 % les coûts. Avec l'essor de l'électronique de puissance depuis les années 1990, le voltage du courant continu peut être ajusté pour le transporter sur de longues distances. Désormais certaines lignes de chemin de fer électrifiées fonctionnent ainsi, de même qu'une partie des data centers. **Les microgrids** appelés à se développer à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier devraient davantage recourir au courant continu dans le cadre du développement de l'autoconsommation. " *L'intérêt du continu est de permettre un pilotage très fin de l'installation en optimisant la consommation de chaque appareil* ", explique **Yannick Neyret, Président de CurrentOS Foundation**.

> Les Echos – 11/06/2024

En France, plusieurs dizaines de milliers de panneaux solaires inopérants sont destinés au recyclage. D'après l'**Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)**, à l'échelle européenne cela représenterait plus de 6 millions de tonnes de déchets. Or **50 % des panneaux solaires en cours de recyclage pourraient être réparés**. Fort de ce constat, le **CEA** porte depuis 18 mois un projet d'incubation, via la **start up Solreed**, en association avec **Engie Green**. Il consiste à identifier les dysfonctionnements techniques et la réparabilité des panneaux, l'objectif étant d'industrialiser ces process. Au cours de l'été dernier, une expérimentation a permis de traiter une centaine de panneaux, qui ont été finement analysés avant d'être réparés. Le maintien de la performance des centrales solaires nécessite de remplacer rapidement les modules défectueux. Or technologiquement les panneaux photovoltaïques évoluent constamment, en termes de puissance et de taille ce qui complexifie leur remplacement. Si la réalisation de panneaux sur mesure est envisageable, elle est onéreuse, ce qui rend donc particulièrement intéressante la réparation de modules qui pourront facilement réintégrer les fermes solaires dont ils sont issus. Les trois partenaires souhaitent désormais développer un **cycle complet de maintenance démontage-diagnostic-réparation-remontage** à travers la création d'une **unité technique mobile** " *tout en un* ", pouvant intervenir sans quitter la centrale solaire.

> [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) - 19/05/24 - [www.greenunivers.com](http://www.greenunivers.com) – 29/05/24

En février 2023, l'**Autorité de la Concurrence** s'est autosaisie pour analyser le " **fonctionnement concurrentiel des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)** ". Dans **un avis** publié le 11 juin dernier, elle dénonce l'**opacité des systèmes de tarification des bornes de recharge**. " *Il existe une multitude de tarifs possibles, ce qui rend difficile l'identification du tarif le plus attractif pour l'utilisateur* " souligne **Thibaud Vergé, Vice-Président de l'Autorité**. Les opérateurs peuvent facturer au KWh, à la minute et adjoindre des frais complémentaires liés par exemple au démarrage ou à la fin de la session. Le mode de facturation peut varier également sur une même borne. Redoutant que ce manque de transparence fasse obstacle à l'adoption du véhicule électrique, l'Autorité de la concurrence recommande que les opérateurs " *privilégient la tarification au KWh* ". Elle émet aussi de nombreuses **recommandations à destination des pouvoirs publics, des régulateurs et des acteurs du secteur**. Elle pointe notamment la manière dont les sociétés d'autoroutes sélectionnent les opérateurs qui vont installer et opérer les bornes sur les aires, et à ce même sujet, les collectivités locales pour le réseau routier non-concédé. Elle vise également les pratiques de différents opérateurs de recharge ou de mobilité qui proposent des cartes utilisables dans différents réseaux de recharge, en particulier quand ce sont des opérateurs intégrés (énergéticiens, constructeurs de voitures...). Le modèle d'affaires des opérateurs n'étant pas encore stabilisé, en particulier pour la recharge rapide et ultrarapide, un investissement significatif s'avère nécessaire. " *Le secteur pourrait se consolider à moyen terme et l'Autorité restera attentive à ce que cette consolidation du secteur n'obère pas la concurrence* ".

🔗 Consultez l'**Avis de l'Autorité de la Concurrence** (source : <https://www.autoritedelaconcurrence.fr>)

> Les Echos – 11/06/24 - [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 12/06/24 – [Enerpresse](http://enerpresse.com) – 17/06/24

D'après le **baromètre du 1<sup>er</sup> trimestre 2024** établi par le **Service des Données et Études Statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique, plus d'1GW de capacité photovoltaïque a été raccordé au cours de l'hiver** (vs 0,6 GW au 1<sup>er</sup> trimestre 2023). Un nouveau record pour la filière solaire, en progression par rapport au précédent enregistré au dernier trimestre 2023, où 984 MW avaient été raccordés. Au 31 mars 2024, la puissance installée du parc solaire photovoltaïque s'élève à 21,1 GW. La production a atteint 4 TWh au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, en augmentation de 11,2 % par rapport à la même période en 2023. En début d'année 2024, 54,4 % des installations photovoltaïques (soit 11,8 % de la puissance installée) ont produit de l'électricité entièrement ou partiellement autoconsommée. " *La part de ces installations est en hausse de 6,2 points par rapport au trimestre précédent.* " Les projets en attente représentent 27,3 GW supplémentaires, dont 6,3 GW font d'ores et déjà l'objet d'une convention de raccordement signée. La **filière éolienne terrestre** est plus à la peine avec l'équivalent de 281 MW d'éoliennes raccordées au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, contre 385 MW l'année précédente à la même période. Si le nombre de projets en cours a diminué, la puissance des projets toujours en file d'attente augmente.

🔗 Consultez les **Baromètres Photovoltaïque** et le **Baromètre éolien** du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 – SDES (source : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr))

> [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – 19/06/24

## EN RÉGIONS

**Normandie.** La **Région Normandie** adapte sa stratégie en termes de **formation en développant une offre orientée vers le secteur des énergies**. En février dernier, la Région et EDF ont renouvelé une convention cadre, dans la perspective du grand chantier de l'EPR2 de Penly. Cet accord " *clarifie le financement du projet Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences (3NC)* ", lauréat de l'AMI " *Compétences et métiers d'avenir* " lancé par l'État afin d'**accroître de 30 à 40% l'offre de formation de techniciens et d'ingénieurs spécialisés, au profit de la filière électronucléaire française**. Pour renforcer son attractivité économique, la Région favorise également la **filière hydrogène** avec l'implantation d'électrolyseurs dans la vallée de la Seine (Air Liquide, Verso Energy, Engie, Lhyfe) et encourage la **création d'une filière de formation professionnelle dédiée à l'hydrogène décarboné** " *H2 Neutralité carbone* ". Cette initiative, labélisée " *Campus des métiers et des qualifications d'excellence* ", est portée par l'Académie de Normandie, la Région et plusieurs industriels locaux.

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 1<sup>er</sup>/05/24



**PACA. La métropole Aix Marseille Provence (13) prévoit d'investir 300 M€ par an d'ici 2030 pour déployer son plan de mobilité.** De quoi financer l'automatisation des 2 lignes de métro de Marseille, pour une mise en service en 2028. La ligne de tramway T3 sera prolongée vers le nord et le sud de la cité phocéenne. Pour desservir les 92 communes de la métropole, des **pôles d'échanges multimodaux (PEM)** seront déployés en cohérence avec le réseau ferré et **lignes de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS)**, qui représentent en cumulé 55 km de lignes à aménager, pour un coût de 147,4 M€ HT.

> **Le Moniteur des Travaux publics – 24/05/24**

## EN EUROPE

Le dernier **rapport publié par Mc Kinsey Global Institute**, intitulé " *Un nouveau futur pour le travail : la course pour déployer l'IA et monter en compétences en Europe et au-delà* " estime que **l'Intelligence Artificielle (IA) générative pourrait remplacer d'ici à 2035, 45 % des heures de travail en Europe.** Tous les travailleurs européens seraient concernés. Pour 12 millions d'entre eux, le bouleversement serait tel qu'ils seraient contraints d'occuper de nouvelles fonctions. Les auteurs estiment donc que **d'ici à 2030, 6,5 % de la population active européenne devra se former rapidement.** Le déploiement accéléré de l'IA représenterait des gains de productivité grâce à l'automatisation de nombreuses tâches, en surmontant les problématiques de pénuries de compétences que traversent de nombreux secteurs d'activité. " *Le nombre d'emplois non pourvus en Europe a été multiplié par trois entre 2012 et 2023* ", relève **Eric Hazan, Directeur associé senior et coordinateur de l'étude.** Il chiffre à 5 millions, le nombre de postes qui restent " *ouverts* ". La prise en compte de ces transformations d'ampleur requiert que les entreprises repensent leur organisation et investissent dans la formation. En Europe, la solution reposera préférentiellement sur la capacité à faire monter en compétences des salariés existants. " *Si l'Europe ne se met pas à investir plus dans la technologie et la formation, elle aura à la fois moins de croissance et potentiellement plus de problèmes sociaux* ", remarque Eric Hazan, pour qui " *le sujet est structurel, plus que cyclique* ".

🔗 Accédez au **Rapport "Un nouveau futur pour le travail : la course pour déployer l'IA et monter en compétences en Europe et au-delà"** (source : [www.mckinsey.com](http://www.mckinsey.com))

> **Les Echos – 24/05/24**

Le programme européen de **développement du réseau électrique** représente un **niveau d'investissement estimé à 584 Mds € jusqu'en 2030.** Toutefois, selon l'association industrielle européenne **Eurelectric**, son déploiement risque d'être entravé par **une pénurie de transformateurs** en Europe. Des industriels dont les process sont électrifiés, aux développeurs de projets renouvelables, " *tout le monde a besoin de transformateurs* " souligne **Joannes Laveyne, chercheur au laboratoire d'énergie électrique de l'Université de Gand.** Les délais de livraison qui étaient de 9 à 12 mois auparavant, ont désormais doublé, avec pour conséquences **retards et hausses de prix.** Outre Rhin, cette pénurie pourrait entraîner des retards de 2 ans pour le développement de l'énergie éolienne offshore. L'absence de certitudes quant aux volumes nécessaires au-delà de 2030, n'incite pas les fabricants européens à accroître leurs capacités de production. Le marché reste dominé par trois principaux fabricants : l'allemand Siemens, l'américain General Electric et le japonais Hitachi. Encore peu automatisée, la production de transformateurs souffre également d'un manque de main d'œuvre qualifiée. Le " *noyau de fer des transformateurs n'est produit que par une poignée d'entreprises dans le monde, en faisant un nouveau goulet d'étranglement, car sa production est limitée* ", explique **Zsuzsa Cseko, conseillère principale pour les questions de réseau chez Eurelectric.** Reposant sur de grandes quantités d'acier et de cuivre de haute qualité, le coût de production a doublé au cours des 5 dernières années. Eurelectric appelle à " *stimuler l'industrie européenne* " grâce à des " *partenariats avec les gouvernements ou d'autres mesures incitatives* " afin de préserver la production européenne et améliorer la sécurité des approvisionnements. Actuellement près de 4,5 millions de transformateurs sont installés dans l'Union européenne et en Norvège.

> **www.euractiv.fr – 7/05/24**

En complément des objectifs de développement des capacités de production d'énergies renouvelables, **un rapport de l'association SolarPower** recommande d'intégrer des " *objectifs parallèles pour les réseaux et le stockage* ". Pour encourager la flexibilité, elle suggère de chiffrer l'objectif de stockage en pourcentage de la capacité de production d'énergie renouvelable, à savoir 15 % en 2030 et 18 % en 2040.

🔗 Consultez le **Rapport "Mission Soalr 2040 - Europe's flexibility revolution"** (source : <https://api.solarpowereurope.org>)

> **Contexte 25/06/2024**



## BTP

La dernière **note de conjoncture** publiée par la **Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)** indique un " *début de printemps robuste* ". **Le montant des travaux réalisés a progressé de 2,5 % en avril**, comparé au même mois de 2023. Au cours des 4 premiers mois de l'année, le niveau d'activité cumulée a progressé de 1,4 %, comparé à la même période un an plus tôt. Les prises de commandes " *sont à un bon niveau* ". De janvier à avril, **le montant des marchés conclus a augmenté de 6,5 %**, par rapport à la même période de l'année précédente, soutenu notamment par les grands travaux et les commandes des collectivités locales. Côté emplois, la tendance est moins favorable avec une **chute de 3,7 % du volume d'heures travaillées des ouvriers permanents entre janvier et fin avril, et de 14,6 % pour celui des effectifs intérimaires.**

> **Les Echos – 10/06/24**



## NOMINATION

**Clémence Olsina**, diplômée de l'ENA, de l'ENS de Cachan, et de Sciences Po, a pris la **Direction des Affaires Juridiques** du ministère de l'Économie le 13 mai dernier, en remplacement de **Laure Bédier** qui a réintégré le Conseil d'État.

> **www.lemoniteur.fr – 6/05/24**

